

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 03 08
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 18 mars 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Parc d'Activités « Pôle Technique Odysée 3 » à Coëx : vente de 2 parcelles à une entreprise de menuiserie

Créée en 2018 par Yoann RABILLER et Jérémie BOURREAU, la SARL RB MENUISERIE est une entreprise artisanale spécialisée dans la menuiserie intérieure et extérieure, la charpente, ainsi que les fermetures et ouvertures.

L'entreprise, qui emploie 4 personnes (les 2 gérants + 2 apprentis), est localisée à Apremont.

Du fait de sa forte croissance et de locaux professionnels de plus en plus inadaptés, RB MENUISERIE a décidé de déménager.

Comme indiqué dans leur courrier du 1^{er} février 2021, M. RABILLER et M. BOURREAU souhaitent transférer leur activité à Coëx sur le « Pôle Technique Odysée 3 ». Les deux artisans prévoient d'y construire un bâtiment de 500 m² avec bureaux, atelier et espace de stockage.

Pour ce faire, RB MENUISERIE est candidate à l'acquisition du terrain n° 4 de 767 m² et du terrain n° 5 de 1.522 m², dont le prix de vente est de 30 € HT le m², hors frais de géomètre et de notaire.

Saisis de la question le 10 mars 2021, les membres du Groupe de Travail « Développement Economique » ont émis un avis favorable à cette demande d'achat de terrains.

Le Bureau communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,
Vu l'avis du Domaine en date du 30 août 2019,
Vu la demande de la SARL RB MENUISERIE en date du 1^{er} février 2021,
Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » du 10 mars 2021,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de céder les parcelles cadastrées section AN n° 108 (767 m²) et AN n° 109 (1 522 m²) du Parc d'Activités « Pôle Technique Odysée 3 » à Coëx, à la SARL RB MENUISERIE, dirigée par M. Yoann RABILLER et M. Jérémie BOURREAU, ou à toute autre personne morale qui viendrait s'y substituer, au prix global de 68 670 € HT (767 m² x 30 € HT + 1 522 m² x 30 € HT), hors frais de géomètre et de notaire ;

Article 2 : de demander au notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente, d'insérer, dans l'acte, une clause particulière interdisant la revente des deux parcelles avant 5 ans, hormis à la Communauté de Communes au prix initial d'achat ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette cession.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 MARS 2021
- de l'affichage le : 25 MARS 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 25 MARS 2021

Givrand, le 23 mars 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.